

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 11 mai 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 9, 10 et 11 mai 2017**

**2017 DAE 135** Subvention (8.000 euros) à l'association Carré de la Porte Montmartre pour des animations commerciales au titre de l'année 2017 (18e).

**Mme Olivia POLSKI, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 avril 2017, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Carré de la Porte Montmartre (18e) pour des animations commerciales au titre de l'année 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 26 avril 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1re commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 8.000 euros est attribuée à l'association Carré de la Porte Montmartre située 150, boulevard Ney (18e) (19846 - 2017-04547) pour la mise en œuvre d'animations commerciales au titre de l'année 2017. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 10.850 euros.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 8.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2017 de la Ville de Paris chapitre 65, rubrique 94, nature 6574, ligne VF55004, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**